

Division de statistique de l'ONU : Annuaire démographique

Questionnaire sur les métadonnées relatives
au recensement de la population et du logement

Pays : **SUISSE**

Date du recensement de la population : **31.12.2011**

Date du recensement du logement : **31.12.2011**

**A. Informations sur le recensement de la population :
caractéristiques générales**

1. Informations sur le recensement

Type de recensement	
a) Recensement classique	<input type="checkbox"/>
b) Recensement fondé sur des registres	<input type="checkbox"/>
c) Combinaison	<input type="checkbox"/>
d) Autre (veuillez préciser) : Combinaison d'un recensement fondé sur des registres et d'une enquête par échantillonnage	<input checked="" type="checkbox"/>

2. Type de dénombrement et de couverture

Type de dénombrement	
a) <i>De facto</i> /population présente	<input type="checkbox"/>
b) <i>De jure</i> /population habituellement résidente	<input checked="" type="checkbox"/>
c) Autre (veuillez préciser) : 	<input type="checkbox"/>

Veuillez indiquer si les groupes de population ci-après ont été dénombrés dans le recensement

Groupe de population	Compris	Non compris	Sans objet
a) Nomades	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
b) Personnes habitant dans des zones d'accès difficile	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
c) Membres des forces armées et navales et membres du personnel diplomatique et leur famille se trouvant à l'étranger	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

d)	Civils résidents temporairement absents du pays	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
e)	Civils résidents qui traversent la frontière quotidiennement pour aller travailler dans un autre pays	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
f)	Membres des forces armées et navales étrangères et représentants diplomatiques étrangers et leur famille se trouvant dans le pays	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
g)	Civils étrangers qui ne traversent pas la frontière quotidiennement et se trouvent temporairement dans le pays, y compris les personnes sans papiers, ou les personnes en transit à bord de navires au port au moment du recensement	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
h)	Civils étrangers qui traversent la frontière quotidiennement pour travailler dans le pays	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
i)	Réfugiés	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

3. Degré d'exhaustivité du recensement

Estimation du degré d'exhaustivité :		Population des deux sexes	Population masculine	Population féminine
a)	Sous-dénombrement brut (veuillez préciser l'unité : <i>sera livré ultérieurement</i>)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
b)	Sur-dénombrement brut (veuillez préciser l'unité : <i>sera livré ultérieurement</i>)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
c)	Marge d'erreur nette (veuillez préciser l'unité : <i>sera livré ultérieurement</i>)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Dénominateur de base pour l'estimation :		
a)	Population dénombrée	<input checked="" type="checkbox"/>
b)	Estimation de l'ensemble de la population	<input type="checkbox"/>
c)	Ne sait pas	<input type="checkbox"/>

Méthode(s) utilisée(s) pour estimer le degré d'exhaustivité :	
a) Enquête postcensitaire	<input checked="" type="checkbox"/>
Date de l'enquête : 2 mai au 6 juillet 2013	
Taille de l'échantillon (veuillez préciser l'unité :)	bâtiments: 12'000 ménages: 30'000 personnes: 56'000
Zones urbaines et rurales : sera livré ultérieurement	
Zones urbaines : sera livré ultérieurement	
Zones rurales : sera livré ultérieurement	
Groupes de population exclus : []	
b) Analyse démographique (veuillez préciser : [])	<input type="checkbox"/>
c) Autres méthodes (veuillez préciser : [])	<input type="checkbox"/>

4. Définition des termes « zone urbaine » et « zone rurale »

Aux fins du recensement, la définition qui a été retenue pour les « zones urbaines » est la suivante : *Les agglomérations et les villes isolées (communes non rattachées à une agglomération et comptant au moins 10'000 habitants) forment l'espace urbain*

Aux fins du recensement, la définition qui a été retenue pour les « zones rurales » est la suivante : []

5. Définition du terme « ville »

Aux fins du recensement, la définition qui a été retenue pour les « villes » est la suivante : *Communes de 10'000 habitants ou plus*

Aux fins du recensement, la définition qui a été retenue pour les « agglomérations urbaines » est la suivante :

La définition utilisée est celle du Recensement de la population de l'an 2000. Une agglomération remplit les conditions suivantes:

a) former un ensemble d'au minimum 20 000 habitants, grâce à la réunion des territoires de plusieurs communes adjacentes.

b) posséder une zone centrale formée d'une commune-centre et, suivant le cas, d'autres communes offrant chacune 2000 emplois au minimum ainsi que 85 emplois (personnes occupées dans la commune) sur 100 personnes actives occupées domiciliées dans la commune. En outre, ces communes doivent soit former une zone bâtie continue avec la commune-centre ou avoir une frontière commune avec elle, soit y envoyer travailler au minimum 1/6 de leur population active occupée.

c) une commune n'appartenant pas à la zone centrale sera rattachée à l'agglomération

- si au minimum 1/6 de sa population active occupée résidente travaille dans la zone centrale définie précédemment et*

- si au minimum trois des cinq conditions figurant ci-dessous sont remplies:*

1. lien de continuité de la zone bâtie avec la commune-centre de l'agglomération. Les zones non bâties (terres agricoles ou forêts) ne doivent pas dépasser deux cents mètres.
2. la densité combinée habitants/emplois par hectare de surface urbanisée et agricole (sans les alpages) doit être supérieure à 10.
3. la croissance démographique au cours de la décennie écoulée doit être supérieure de plus de dix points par rapport à la moyenne nationale. (Ce critère n'est valable que pour les communes qui ne font pas encore partie d'une agglomération; pour les autres, il sera considéré comme acquis indépendamment du taux atteint).
4. au minimum 1/3 de la population active occupée résidente doit travailler dans la zone centrale. Les communes jouxtant deux agglomérations remplissent également ce critère si 40% au moins de leur population active occupée résidente travaille dans les deux zones centrales, dont au minimum 1/6 dans chacune des deux.
5. la proportion de personnes résidentes travaillant dans le secteur primaire ne doit pas dépasser le double de la moyenne nationale.

6. Définition du terme « localité »

Aux fins du recensement, la définition qui a été retenue pour les « localités » est la suivante : *Définition selon les « Principles and Recommendations for Population and Housing Censuses, Rev. 2, UN, 2008 », page 123, par. 2.78. A noter : cette définition n'est pas utilisée pour la présentation des résultats en Suisse, mais uniquement pour Eurostat*

7. Définition de l'expression « aptitude à lire et à écrire »

Aux fins du recensement, la définition qui a été retenue pour l'« aptitude à lire et à écrire » et l'« inaptitude à lire et à écrire » est la suivante : *Information non relevée*

8. Degré d'instruction

Suivez-vous la Classification internationale type de l'éducation (CITE) pour présenter les données relatives au degré d'instruction? *Oui ; uniquement pour les personnes à partir de 15 ans.*

Dans l'affirmative, quelle révision? *1997*

Si vous utilisez une autre classification, pouvez-vous convertir les données pour qu'elles soient conformes à la CITE (veuillez préciser le numéro de révision)? *---*

Dans la négative, veuillez indiquer les principales différences par rapport à la CITE (veuillez préciser le numéro de révision). *---*

B. Caractéristiques économiques

1. Situation au regard de l'activité

Aux fins du recensement, quel est l'âge minimal retenu pour la collecte de données sur la situation au regard de l'activité? **15 ans**

Aux fins du recensement, y a-t-il un âge maximal pour la collecte de données sur la situation au regard de l'activité?

Quelle est la période de référence utilisée pour déterminer l'activité économique d'une personne? **Statut actuel (au moment de l'enquête)**

2. Définition du terme « population économiquement active » utilisée dans le cadre du recensement

Définition de la population économiquement active	
a) Population habituellement active	<input type="checkbox"/>
b) Population active du moment	<input checked="" type="checkbox"/>
c) Autre (veuillez préciser) : 	<input type="checkbox"/>

Les groupes ci-après sont-ils considérés comme économiquement actifs dans les statistiques nationales? Dans la négative, veuillez indiquer le mode de classement :

Groupe économique	Oui	Non
a) Membres de la famille qui contribuent à l'activité du ménage (non salariés)	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
b) Personnes sans emploi, y compris celles n'ayant jamais travaillé	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
c) Forces armées	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
d) Travailleurs à temps partiel, y compris ceux qui consacrent la majeure partie de leur temps à des activités non lucratives	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
e) Employés de maison	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

3. Situation dans l'emploi

Utilisez-vous la Classification internationale d'après la situation dans la profession (CISP 93) comme classification d'après la situation dans l'emploi dans votre pays? **Non**

Si vous utilisez une autre classification, pouvez-vous convertir les données pour qu'elles soient conformes à la CISP 93? **Partiellement**

Dans la négative, veuillez indiquer les principales différences par rapport à la CISP 93. **[]**

4. Profession

Utilisez-vous la Classification internationale type des professions (CITP) pour présenter les données concernant la classification de la population ayant un emploi par profession? **Oui**

Dans l'affirmative, quelle révision? **08**

Si vous utilisez une autre classification, pouvez-vous convertir les données pour qu'elles soient conformes à la CITP (veuillez préciser le numéro de révision)? **-**

Dans la négative, veuillez indiquer les principales différences par rapport à la CITP (veuillez préciser le numéro de révision). **-**

5. Branche d'activité

Utilisez-vous la Classification internationale type par industrie (CITI) pour présenter les données concernant la classification de la population ayant un emploi par branche d'activité? **Non**

Dans l'affirmative, quelle révision?

Si vous utilisez une autre classification, pouvez-vous convertir les données pour qu'elles soient conformes à la CITI (veuillez préciser le numéro de révision)? **Oui. rév. 4**

Dans la négative, veuillez indiquer les principales différences par rapport à la CITI (veuillez préciser le numéro de révision). **[]**

C. Caractéristiques des ménages

1. Définitions

Aux fins du recensement, la définition générale qui a été retenue pour le terme « ménage » est la suivante :

Ménage-logement (household-dwelling concept), soit l'ensemble des personnes qui occupent la même unité d'habitation.

Aux fins du recensement, la définition générale qui a été retenue pour le terme « noyau familial » est la suivante :

Un noyau familial est constitué, au minimum, a) d'un couple (marié ou en partenariat fédéral ou non, hétéro- ou homosexuel), avec ou sans enfant(s), ou b) d'un parent seul avec au moins un enfant.

2. Chef du ménage/personne de référence

Définition : <i>pas disponible</i>	
a) Chef du ménage, défini comme suit : []	<input type="checkbox"/>
b) Personne de référence, définie comme suit : []	<input type="checkbox"/>
c) Autre [par exemple, co-chefs de ménage] : []	<input type="checkbox"/>

D. Caractéristiques du logement

1. Informations sur le logement

Quelle est la définition retenue pour le terme « unité d'habitation » aux fins du recensement?

Dans la statistique on ne parle que des logements. Voir définition ci-après.

Quelle est la définition retenue pour le terme « logement classique » aux fins du recensement?

Par logement on entend l'ensemble des pièces qui constituent une unité de construction et qui ont un accès autonome depuis l'extérieur ou depuis un espace commun à l'intérieur du bâtiment (cage d'escaliers). Un logement dispose d'un équipement de cuisine (cuisine ou cuisinette).

Sont dénombrés tous les logements, qu'ils soient destinés à des ménages privés ou des ménages collectifs.

Les unités vacantes sont-elles dénombrées parmi les logements classiques?

Les unités-vacantes font partie des logements classiques, mais il n'est pas possible de les lister séparément. C.à.d. seulement possible de distinguer entre un logement occupé et pas occupé (=habité temporairement ou vide).

Quelles est la définition retenue pour le terme « pièce » aux fins du recensement?

Sont considérées comme des pièces les locaux tels que les salles de séjour, les chambres à coucher, les chambres d'enfants, etc. formant le logement. Ne sont pas comptés comme des pièces d'habitation: les cuisines, les salles de bains, les toilettes, les réduits, les corridors, les demi-pièces, les vérandas, ainsi que toute pièce d'habitation supplémentaire située en dehors du logement.

2. Définition du terme « ville »

(comme mentionné dans le Questionnaire sur le recensement du logement : données sur les villes)

Aux fins du recensement, la définition générale qui a été retenue pour le terme « ville » est la suivante :

Commune de 10'000 habitants ou plus

Ville 1 (capitale) – Le territoire couvre :

(351) Berne : 5162 ha

Ville 2 – Le territoire couvre :

(261) Zurich: 8788 ha

Ville 3 – Le territoire couvre :

(2701) Bâle : 2391 ha (source: *Limites communales généralisées: géodonnées. 2011*)

Ville 4 – Le territoire couvre :

(6621) Genève: 1593

E. Bibliographie des statistiques de la population et du logement

Veillez indiquer les publications dans lesquelles sont présentés les résultats de votre dernier recensement de la population et de votre dernier recensement du logement :

« *Le nouveau recensement - résultats* »

<http://www.bfs.admin.ch/bfs/portal/fr/index/news/04.html>